ASSOCIATION SOU DES ÉCOLES DE VALSONNE

Association déclarée le 12 septembre 1977 — RNA W692002380 — SIREN 923 883 458

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vendredi 16 octobre 2026 — 17 h 00 — École publique de Valsonne

Convocation et composition de l'assemblée

Les membres de l'association Sou des écoles de Valsonne ont été convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 16 octobre 2026 à 17 h 00, à l'école publique de Valsonne, route de Dième, 69170 Valsonne, par message Educartable en date du 09/10/2026.

L'assemblée réunit 32 participants. Conformément à l'article 8 des statuts, les membres pupilles de moins de seize ans et les membres honoraires ne prennent pas part aux votes. Le nombre de votants est de 32 .

L'assemblée est présidée par Alexandre Maccaud, Trésorier. Les fonctions de secrétaire de séance sont assurées par Justine Vermorel.

Le président rappelle l'ordre du jour :

- Rapport moral et d'activité de l'exercice 2025-2026
- Rapport financier de l'exercice 2025-2026 et affectation du résultat
- Versement à la coopérative scolaire au titre de l'année scolaire 2026-2027
- Modification des statuts de l'association
- Renouvellement du bureau
- Demande de rescrit fiscal en matière de mécénat et mandat de représentation
- Questions diverses

Première résolution — Rapport moral et d'activité

Emmanuelle Bouyer présente le rapport d'activité de l'exercice clos le 31 août 2026. Ont été organisées au cours de l'exercice : la vente de sapins de Noël, la Marche des Écureuils, l'après-midi jeux, la vente groupée de fleurs et de plants, la vente de lasagnes à emporter, ainsi que la kermesse et la fête de l'école.

Ces manifestations, ouvertes au public et intégralement tenues par des bénévoles, ont mobilisé le bureau et une trentaine de parents d'élèves, pour un volume estimé à environ 650 heures de bénévolat sur l'exercice.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral et d'activité de l'exercice clos le 31 août 2026, l'approuve dans toutes ses dispositions et donne quitus au bureau de sa gestion.

Vote : 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s). Résolution adoptée.

Deuxième résolution — Rapport financier et affectation du résultat

Le trésorier présente les comptes de l'exercice clos le 31 août 2026 :

Poste	Recettes (€)	Charges (€)
Recettes d'activité	16 676,71	
Produits financiers	35,21	
Total des recettes	**16 711,92**	
Charges de fonctionnement		10 955,49
Versement à la coopérative scolaire (OCCE)		3 000,00
Total des charges		**13 955,49**
Résultat de l'exercice	**+ 2 756,43**	

La trésorerie consolidée s'établit à 11 436,97 € au 31 août 2026, répartis entre le compte courant (7 267,64 €) et le Livret Bleu Association (4 169,33 €).

Le trésorier précise qu'un écart de rapprochement de 109,61 € subsiste entre le résultat issu du suivi analytique par manifestation et la variation de trésorerie constatée sur les relevés bancaires. Cet écart correspond à des écritures de faible montant non affectées à une manifestation.

> *L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier de l'exercice clos le 31 août 2026, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés et décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit 2 756,43 €, au report à nouveau.*

Vote : 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s). Résolution adoptée.

Troisième résolution — Versement à la coopérative scolaire

Le bureau propose le versement d'une somme de 6 000,00 € à la coopérative scolaire de l'école publique de Valsonne, affiliée à l'OCCE, destinée au financement des projets pédagogiques de l'année scolaire 2026-2027 : voyages et sorties scolaires, spectacles, interventions pédagogiques et fournitures.

Il est précisé que ce versement ramènera la trésorerie de l'association à environ 5 400,00 €, niveau correspondant au fonds de roulement nécessaire au préfinancement des manifestations, la Marche des Écureuils mobilisant à elle seule plus de 5 700,00 € d'achats avancés plusieurs semaines avant l'encaissement des recettes.

> *L'assemblée générale décide le versement d'une somme de 6 000,00 € à la coopérative scolaire de l'école publique de Valsonne, au titre du financement des projets pédagogiques de l'année scolaire 2026-2027, et donne mandat au trésorier pour procéder à ce versement.*

Vote : 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s). Résolution adoptée.

Quatrième résolution — Modification des statuts

Le président rappelle que les statuts en vigueur ont été adoptés en assemblée générale du 9 mars 1977 et n'ont pas été actualisés depuis. Il expose que leur rédaction ne correspond plus au fonctionnement effectif de l'association et présente le projet de statuts révisés, adopté par le conseil d'administration réuni le [DATE] conformément à l'article 25 des statuts.

Les principales modifications portent sur [objet de l'association, composition et gouvernance, suppression des dispositions devenues sans objet, actualisation de la clause de dévolution]. Le projet a été communiqué aux membres préalablement à l'assemblée.

> *L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, adopte les statuts révisés de l'association tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels se substituent aux statuts adoptés le 9 mars 1977 et entrent en vigueur à compter de ce jour. Un exemplaire des statuts adoptés demeure annexé au présent procès-verbal.*

Vote : 30 voix pour, 0 voix contre, 2 abstention(s). Résolution adoptée.

Cinquième résolution — Renouvellement du bureau

Le président rend compte des mandats venus à expiration et des candidatures reçues. Il est procédé à l'élection des membres du bureau.

Sont élus, à [la majorité absolue / l'unanimité], au scrutin [secret / à main levée, aucun membre ne s'y étant opposé] :

Nom	Fonction	Observations
BONNET Géraldine	Présidente	
VERMOREL Justine	Vice-président(e)	
MACCAUD Alexandre	Trésorier	
SPERDUTI Yoann	Vice-trésorier(ère)	

Nom	Fonction	Observations
EL KHOULAM Mohamed	Secrétaire	
SWED PAULINE	Vice-secrétaire	
Recorbet VIVIANE		
Bosch Simon		

Les personnes élues déclarent accepter leurs fonctions et n'être frappées d'aucune mesure susceptible de leur en interdire l'exercice. Conformément à l'article 24 des statuts, aucun membre du bureau ne perçoit de rétribution en cette qualité.

L'assemblée générale élit les membres du bureau tels que désignés ci-dessus, avec effet immédiat, et donne tous pouvoirs à la présidente pour procéder aux formalités de déclaration en préfecture et aux démarches bancaires correspondantes.

Vote : 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s). Résolution adoptée.

Sixième résolution — Demande de rescrit mécénat et mandat de représentation

Le trésorier expose que l'association envisage de solliciter des dons auprès de particuliers et d'entreprises afin de financer les projets pédagogiques des écoles publiques de la commune. Il précise qu'avant toute délivrance de reçus fiscaux, il convient de s'assurer auprès de l'administration fiscale que l'association répond aux conditions posées par les articles 200-1 b et 238 bis-1-a du code général des impôts, au moyen de la procédure de rescrit prévue à l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales.

L'assemblée générale autorise l'association à présenter une demande de rescrit mécénat auprès de la direction départementale des Finances publiques du Rhône, sur le fondement de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, et mandate M. Alexandre MACCAUD, trésorier, à l'effet de déposer cette demande, de la signer ainsi que ses annexes, de répondre à toute demande d'information complémentaire de l'administration et d'assurer le suivi de la procédure jusqu'à son terme, y compris le cas échéant dans le cadre de la procédure de second examen prévue à l'article L. 80 CB du livre des procédures fiscales.

Vote : 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s). Résolution adoptée.

Questions diverses

« Aucune question diverse n'a été soulevée. »

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à [HEURE].

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la présidente et la secrétaire de séance.

Fait à Valsonne, le 16 octobre 2026

La présidente
Géraldine BONNET

La secrétaire de séance
Maccaud Alexandre

Annexes : statuts adoptés — rapport financier de l'exercice 2025-2026 — rapport d'activité.